

OÙ EN EST-ON DU DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE ?

Le Gouvernement français et la Plateforme de la filière automobile (PFA) signaient en mai 2018 le Contrat Stratégique de la filière automobile, avec un objectif 1 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation et 100 000 points de recharge d'ici à 2022. A la suite du plan de soutien au secteur automobile présenté en mai 2020, le Président de la République a avancé à fin 2021 l'atteinte de l'objectif du raccordement de 100 000 points de recharge accessibles au public.

Parce que pour savoir où l'on va, il faut savoir où l'on est, l'UFE lance un nouvel outil cartographique qui dresse l'état des lieux, département par département, du déploiement des infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) accessibles au public.

Les cartes mises en ligne présentent la répartition du parc de véhicules électriques et des IRVE accessibles au public [1] En effet, pour chaque département figure le nombre de véhicules électriques disponibles pour 1 point de recharge, en référence au ratio de 1 point de recharge pour 10 véhicules électriques utilisé dans la directive européenne 2014/94/EU [2] pour déployer le nombre optimal de points de recharge ouverts au public dans l'Union Européenne. Ainsi, le chiffre affiché par territoire peut être vu comme la saturation des IRVE accessibles au public au regard du parc de véhicules électriques immatriculés dans le territoire. **Avec ces cartes, il est donc possible de voir si un département est au rendez-vous avec le ratio 1 pour 10.** Si un territoire est en vert, cela signifie que l'offre de recharge est suffisante, soit parce que les collectivités ont correctement adapté le déploiement des IRVE à l'évolution du parc de véhicules électriques, soit parce que la pénétration de l'électromobilité dans ce territoire a été moins forte que prévue. A l'inverse, lorsqu'un territoire est en rouge, cela signifie que le territoire manque cruellement d'offres de recharge.

Les territoires étant au cœur de l'accompagnement des nouvelles mobilités, l'UFE a souhaité grâce à ces cartes offrir un outil à destination des acteurs territoriaux et institutionnels engagés dans la mise en œuvre de la politique énergétique française, notamment en termes de mobilité électrique. Cet outil, en permettant d'analyser en un coup d'œil l'existant et en complément d'une approche qualitative, pourrait accompagner l'évaluation des besoins, que ce soit pour l'élaboration et le suivi des plans et schémas énergétiques (comme le schéma régional d'aménagement, de développement durable et

d'égalité des territoires - SRADDET) ou encore pour les futurs schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE), instaurés par la loi d'orientation des mobilités.

Nous vous donnons rendez-vous sur le site Internet de l'UFE pour découvrir ces cartes, qui seront mises à jour tous les 3 mois.

[1] Source : AAA_Data et GIREVE pour l'UFE au 30 juin 2020.

[2] La directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatif (DAFI)